

## DES ÉLUS-ES ENGAGÉS-ES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

### ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE BORDEAUX  
Candidature présentée par



**SNES** – Syndicat National des  
Enseignements de Second Degré,



**SNEP** – Syndicat National de  
l'Éducation Physique de  
l'enseignement public,



**SNUEP** – Syndicat National  
Unitaire de l'Enseignement  
professionnel,



**SNUipp** – Syndicat National  
Unitaire des instituteurs,  
professeurs des écoles et Pegc,

Syndicats de la FSU  
Fédération Syndicale Unitaire



Les agents contractuels participent pleinement au bon déroulement et à la qualité du service public de l'Education nationale. Souvent victimes des politiques de réduction des dépenses et des suppressions d'emplois, ils doivent respecter les obligations d'une Fonction publique qui les maintient et les conforte dans la précarité. Les luttes du SNES et des syndicats de la FSU ont permis d'obtenir la parution d'un nouveau décret, avec les arrêtés conjoints, fixant un nouveau cadre de gestion et donc de nouveaux droits.

Le SNES et la FSU ont participé activement aux discussions ayant accompagné la mise en oeuvre du nouveau décret non-titulaire d'août 2016.

Dans l'Académie de Bordeaux, avec deux sièges sur quatre, le Snes et la FSU sont majoritaires. La détermination des élus(es) a permis :

- ▶ Une réévaluation indiciaire pour tous les collègues en CDD et en CDI au 1er septembre 2017.
- ▶ Une rémunération dérogatoire pour une affectation dans certains établissements.
- ▶ Une réévaluation indiciaire déconnectée de l'évaluation professionnelle.
- ▶ Des CCPA de barèmes et d'affectation.
- ▶ Une formation cadrée pour les néo contractuels.
- ▶ Une grille indiciaire réévaluée pour les maîtres auxiliaires souhaitant intégrer la catégorie des contractuel-les.

29 > 06  
NOV DÉC

**Votez !**

POUR AGIR ENSEMBLE

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Les commissaires paritaires du Snes-FSU assurent la défense quotidienne des collègues dans tous les aspects de leur vie professionnelle, dans les établissements, auprès du rectorat, dans les commissions paritaires.

Le SNES-FSU continue de porter des revendications fortes pour les collègues contractuels :

- plan de titularisation des agents en poste ou au chômage permettant ainsi de valoriser l'expérience professionnelle.
- neutralisation des deux mois d'été dans le calcul de la période interruptrice entre deux contrats pour l'accès au CDI.
- frais de déplacement pour tous les collègues (à l'année ou en suppléance).

Le SNES-FSU revendique aussi un véritable statut pour les AED AESH CUI. Ils doivent bénéficier d'une reconnaissance professionnelle.

- ▶ indemnités REP/REP+.
- ▶ prise en charge des frais de déplacement.
- ▶ respect des missions règlementaires.
- ▶ privilégier les contrats de trois ans renouvelables une fois.
- ▶ une formation cadrée et une revalorisation du diplôme d'État pour les AESH.

Votez FSU pour garantir la transparence et le respect des droits en commissions paritaires.

Votez FSU aux élections professionnelles car votre voix compte.

*Delphine DISCAMPS*



## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

### CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

ACADÉMIE DE BORDEAUX  
Candidature présentée par



**SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,



**SNEP** – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,



**SNUipp** – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc,



**SNUEP** – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement professionnel,

Syndicats de la FSU  
Fédération Syndicale Unitaire



29 > 06  
NOV DÉC

**Votez !** POUR AGIR ENSEMBLE